

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 19 MARS 2018 A 18h00 - VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote: Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote: Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

Absents excusés: Mme Régine BRUSA, MM Claude ADAM, Dominique CARPENTIER et Jean-Pierre CORNEILLE.

Personnel communautaire présent: M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Stéphanie SALEZ, Responsable financier et informatique et Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/02/2018**

M. Frédéric MATHIAS propose de modifier, en page 15 du compte rendu transmis aux membres du Bureau, la partie suivante: « M. MATHIAS trouve ce procédé injuste pour les communes qui ont un effort fiscal inférieur à 1. »

*M. MATHIAS trouve ce procédé injuste pour les communes qui ont un effort fiscal supérieur à 1*

Le Bureau communautaire APPROUVE le compte rendu de séance du 07/02/2018, avec la modification ci-avant présentée, à l'unanimité.

**2) HABITAT : Attribution de subventions toitures/façades**

Mme ODIENNE indique que conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivant pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme DAUBOCK	7 Rue Saint Christophe 08310 CAUROY	PO	Façade	6 400,35 €	5 938,35 €	890,75 €
Mme MARTINY Marie Claude	7 Rue de l'Eglise 08400 BALLAY	PO	Façade	18 800,21 €	9 076,21 €	1 361,43 €
M. PIQUET Nicolas	2 Rue des Remparts 08400 MONTHOIS	PO	Toiture	19 123,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme ARNOULD Marie Claude	4 Bis Rue de la Brebis 08300 BARBY (Futur habitation principale : 3 Ru des Ejours 08400 SAINTE MARIE)	PO	Toiture	22 232,99 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme LE GALL Jean François	3 Rue de l'Eglise 08400 SAINTE MARIE	PO	Toiture	27 341,13 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme GAVART Marc	12 Rue des Sorbiers 08400 CHALLERANGE	PO	Façade	5 037,12 €	5 037,12 €	755,57 €
M. VILLERETTE Nicolas Mme FREZARD Anne	1 Hameau de Chenery 08240 BAYONVILLE	PO	Façade	7 430,28 €	7 430,28 €	1 114,54 €
M. Mme MIRMONT Xavier	1 Route de Bouconville 08250 VAUX LES MOURON	PO	Toiture	17 978,69 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. LAPLACE Ludovic	34 Rue de Maison Rouge 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	PO	Toiture	26 718,89€	10 000,00€	1 500,00 €

Montant total attribué en 2018 au titre de ce dispositif :

Toiture	7 500,00 €
Façade	4 122,29 €
<b>Total</b>	<b>11 622,29 €</b>

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire **APPROUVENT** les attributions de subventions Toitures / Façades, telles que présentées, à l'unanimité.

### 3) VIE ASSOCIATIVE : Examen de demandes de subventions ponctuelles

La commission Sport, Vie associative et culture, réunie le 7 mars dernier, a examiné les dossiers de demande de subvention suivants :

Association	Nature du projet	Cout du projet en €	Montant sollicité en €	Proposition commission
Association culturelle de SY	Festival de photographie et (agri) culture – 09 et 10/06/18	14 400,00	2000,00	1 500 € avec poss. de complément en fin d'année et en fonction du bilan du projet
Association Pays d'Argonne	8- festival « Les bars bars » du 31/03 au 12/05/2018	21 841,00	250,00	250.00 €
Association Les Arts aux Champs	4- édition du Festival Boulton aux Bois et Cordes – 4 au 15/07/18	19870,00	2500,00	1 500 € avec poss. de complément en fin d'année et en fonction du bilan du projet
Association Les Musicales de Louvergny	Festival des Musicales de Louvergny du 05 au 19/08 dont 3 concerts en Argonne Ardennaise	32 625,00	1 400,00	1 400.00 €
Association La Cassine	Aide au fonctionnement 2018	180 000,00	2 000,00	0.0 € - Transmission Commission Tourisme et communication
Maison de la Nature	Acquisition de 6 gyropodes pour le développement d'excursions Nature pour tous	80 240,00	1 500,00	1 500.00 €

Après ces observations, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT les demandes de subventions, telles que présentées, à l'unanimité.

### 4) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Examen de la demande de subvention ARGONNE PNR

L'association Argonne PNR sollicite la 2C2A pour la mise en œuvre de son axe de travail « Animation territoriale » 2018 à hauteur de 1 500 euros. Les projets sont les suivants :

- Organisation de la Grande Traversée de l'Argonne visant la mise en valeur du territoire argonnais et des acteurs locaux,
- Réédition de la carte touristique de l'Argonne, visant à promouvoir auprès des touristes et professionnels du tourisme les acteurs locaux et le patrimoine exceptionnel de l'Argonne,
- Réflexion liée à la création d'une application de découverte touristique dédiée à l'Argonne,

- Création d'une marque territoriale pour mettre en avant les acteurs locaux,
- Labellisation de l'Argonne comme Zone Ateliers CNRS en partenariat avec les universités de Reims, Nancy et Strasbourg en vue de soutenir et d'accompagner les projets de recherche partagés en Argonne,
- Engagement dans une recherche action sur le modèle économique et territorial permettant une labellisation nationale de l'Argonne.

Les membres du Bureau communautaire APPROUVENT l'attribution d'une subvention de 1500€ à Argonne PNR, pour la mise en œuvre de l'axe de travail « Animation Territoriale », à l'unanimité.

5) **TOURISME** : Proposition de convention de moyens 2018 avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise

Conformément à la délégation qu'il détient, le Bureau est invité à délibérer sur la convention de moyens 2018 avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, et pour laquelle la commission Tourisme et Communication a remis un avis favorable lors de sa séance du 12/03/2018.

**CONVENTION 2018**  
**D'ATTRIBUTION DE MOYENS A L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE L'ARGONNE**  
**ARDENNAISE**

Entre

**La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dûment habilité par délibération n°XXXXXX du Bureau Communautaire en date du XX/XX/2018 ;

Et

**L'Office de Tourisme Communautaire de l'Argonne Ardennaise**, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES et les locaux sis 10 place Carnot - 08400 VOUZIERES, représenté par son Président Monsieur Jacques BOUILLON, d'autre part, dûment habilité par délibération n°XXXXXX du Comité de Direction en date du XX/XX/2018 ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**Article 1: Objet de la convention**

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'Office de Tourisme Communautaire de l'Argonne Ardennaise par la 2C2A pour l'année 2018 conformément et en application de la convention-cadre signée en date du 29 mars 2010 pour une période d'un an reconduite tacitement.

**Article 2 : Participation financière**

Pour permettre à l'Office de Tourisme Communautaire de l'Argonne Ardennaise de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'Office de Tourisme Communautaire, chaque année, un concours financier.

La participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2018 s'élève à :

96 000 € de subvention de fonctionnement, dont 4 000 € destinés à la promotion touristique du Parc Argonne Découverte  
3 800 € de subvention d'investissement pour l'aménagement d'un bureau de travail dans les locaux de l'Office de Tourisme

Cette participation accordée à l'Office de Tourisme Communautaire correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

### **Article 3 : Règlement**

La subvention de fonctionnement sera versée en quatre fois selon le planning suivant :

Acompte à la signature de la présente convention : 30 000 €

Deuxième acompte début avril 2018 : 25 000 €

Troisième acompte début août 2018 : 25 000 €

Avant le 31 janvier 2019 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de la subvention pour équilibrer les comptes.

La subvention d'investissement sera versée en une fois après transmission des factures réglées par l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes.

Un rapport d'activités, les comptes annuels et le budget prévisionnel seront présentés à la 2C2A après approbation par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, l'Office de Tourisme prend les engagements formulés dans les articles suivants.

### **Article 4 : Missions de l'Office de Tourisme Communautaire de l'Argonne Ardennaise**

L'ensemble de ces missions est détaillé dans la convention-cadre.

#### **4.1. Mission d'accueil**

- ◆ Animer au moins un point d'accueil au 10, place Carnot à Vouziers
- ◆ Gérer un système permanent de réponses aux courriers, courriels, appels téléphoniques et autres modes de contacts.

#### **Rendu :**

*- Fournir un pré-bilan de saison comportant des éléments chiffrés qualifiant la demande des visiteurs : type de demande (courriel, téléphone, accueil physique...), provenance des visiteurs, motif(s) de leur venue...*

L'Office de Tourisme Communautaire s'engage par la présente convention :

Les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sont :

En Avril : ouvert au public du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h30

En mai, juin et septembre : ouvert au public du mardi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

En juillet et août : ouvert au public du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

D'octobre à mars : ouvert au public les après-midis du mardi au vendredi de 14h à 17h00 et le samedi de 9h à 12h30.

Les horaires d'ouverture pourront évoluer en fonction des impératifs liés à la gestion du personnel (absence, arrêt maladie, réunions, présence sur salons...).

#### **4.2. Mission d'information**

◆ Envoyer la documentation en fonction des demandes reçues par courriers, courriels, appels téléphoniques et autres modes de contacts.

◆ Diffuser des documents de présentation et d'information concernant le territoire :

Brochures diverses de prestataires touristiques de l'Argonne Ardennaise, des Ardennes, de Champagne-Ardenne, voire même des régions et pays limitrophes

Parc Argonne Découverte : document d'appel, documents d'animation pédagogique, brochure groupes, programme d'animation et d'événementiels

Autres supports créés par la 2C2A et l'Office de Tourisme Communautaire :

◆ Création de documents touristiques destinés à promouvoir le territoire ou des événements particuliers :

Produits d'appel

Guide découverte

Agend'Argonne

.....



- ♦ Mise à jour régulière de la base de données en ligne Constellation alimentant les sites internet Sud Ardennes Tourisme et Ardennes Tourisme, et de l'onglet Touriste du site internet de la 2C2A :  
Indiquer l'ensemble des manifestations sur le territoire de la 2C2A  
Mettre à jour les différentes rubriques  
Ajouter/modifier les hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, hébergements de groupes, hôtels, campings...) et autres prestataires touristiques en fonction de l'actualité.

Cette mise à jour doit être réalisée en basse saison, avant le lancement de la saison touristique.  
Cependant, il sera possible de modifier les bases de données à tout moment de l'année lors d'un changement quelconque.

**Rendu :**

- *Pré-bilan en fin de saison et bilan en début d'année suivante.*
- *Elaborer un bilan statistique mensuel puis annuel concernant les demandes d'informations.*

**4.3. Mission de promotion**

- ♦ Diffuser de la documentation touristique appropriée, éditée par l'Office de Tourisme, la 2C2A et l'ADT sur l'ensemble des points d'information touristiques :

Au niveau du territoire : chez tous les prestataires touristiques du territoire

Au niveau du département : tous les offices de tourisme, Agence de Développement Touristique, sites touristiques, campings...

Au niveau des départements limitrophes et du Sud de la Belgique : les offices de tourisme, les sites de touristiques et les structures d'hébergement majeures jugés pertinents et adaptés chaque année.

La diffusion de l'Agend'Argonne, agenda des manifestations et des loisirs, auprès des habitants du territoire est quant à elle prise en charge par la 2C2A.

- ♦ Participer à des salons de promotion touristiques et foires dont un salon d'envergure européenne (Paris, Lille, Bruxelles, Liège...) et un salon régional (Reims, Châlons-en-Champagne...) mais aussi à certains événements majeurs sur le territoire des « trois Argonne », du département ou de la région. Des partenariats sont possibles avec les offices de tourisme du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises (Sud Ardennes), avec ceux de l'Argonne Marnaise et Meusienne (Argonne), ainsi qu'avec les autres offices autorisés à commercialiser (Charleville/Sedan en Ardenne, Val d'Ardenne.)

- ♦ Assurer la promotion du Parc Argonne Découverte sur aux moins deux salons touristiques en France ou à l'étranger conformément aux cibles marketings identifiées, en lien avec la responsable d'exploitation du site.

- ♦ Promouvoir toutes les actions touristiques du territoire, notamment celles réalisées par la 2C2A et l'Office de Tourisme Communautaire (sentiers de randonnée, évènements organisés au Parc Argonne Découverte, ...) par le biais d'opérations spécifiques : participation à des salons, autres événements sur le territoire et autour, distribution d'affiches et dépliants...

- ♦ Animer la présence de la destination touristique sur les réseaux sociaux (Facebook, TripAdvisor...)

- ♦ D'une manière générale, l'Office de Tourisme Communautaire procédera à un recensement de l'ensemble des activités touristiques proposées sur le territoire. Il en assurera la promotion par tout moyen de communication jugé pertinent.

**Rendu :**

- *Elaborer un listing de tous les points de diffusion de la documentation*
- *Quantifier le nombre de brochures touristiques distribuées dans chaque lieu*
- *Faire un compte-rendu de la participation aux salons et manifestations (nombre de salons effectués, type de salon, nombres de contacts et retours concrétisés,...).*
- *Dresser un bilan des éléments précédents et le communiquer au Parc Argonne Découverte*
- *Dresser un compte-rendu de la présence de l'OT sur les réseaux sociaux.*

**4.4. Mission de commercialisation**

L'Office de Tourisme Communautaire commercialise des produits en rapport avec son activité :

- cartes postales, éditions locales,
- billetterie de spectacles,
- produits de terroir
- souvenirs

A ce jour, l'autorisation de commercialisation de forfaits touristiques n'a pas été demandée.

**Rendu :**

*- Elaboration d'un compte-rendu des recettes des ventes que l'Office de Tourisme Communautaire aura réalisées dans le rapport d'activités annuel*

#### **4.5. Relation avec les hébergeurs et les autres prestataires touristiques**

La 2C2A tiendra au fait l'Office de Tourisme des différents projets de développement touristique sur le territoire, des dossiers d'ouverture d'hébergement et indiquera aux porteurs de projets les différentes missions de l'Office de Tourisme.

➤ Pour les nouveaux hébergements touristiques et les nouveaux prestataires :  
L'Office de Tourisme Communautaire doit intervenir une fois que l'hébergeur et/ou le prestataire est prêt à accueillir ses premiers clients pour :

Prendre un rendez-vous sur le site avec le propriétaire pour le rencontrer et pour visiter l'hébergement ou le site.

Présenter l'Office de Tourisme Communautaire et les offres touristiques du territoire

Remettre une documentation complète du territoire à l'hébergeur et/ou au prestataire

➤ Pour les hébergements touristiques et prestataires déjà existants :

Mettre en réseau les hébergeurs,

Les contacter, avant la saison, afin de mettre à jour leurs données figurant sur différents supports de communication tels que brochures / sites internet,

Proposer des actions de formation et d'accompagnement notamment sur le numérique

#### **Rendu :**

*- Mettre à jour annuellement la liste des hébergeurs et prestataires touristiques, de préférence avant chaque saison touristique, afin de connaître d'éventuels changements ou modifications.*

*- Dresser un bilan des actions de formation et d'accompagnement (nombre de professionnels accompagnés...)*

#### **4.6. Partenariat Sud Ardennes**

L'Office de Tourisme Communautaire de l'Argonne Ardennaise, en partenariat avec les offices de tourisme des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois, a lancé la destination Sud Ardennes. L'idée est de créer une identité commune aux trois offices de tourisme, de regrouper l'offre touristique des trois territoires et d'animer un portail Internet commun.

#### **Rendu :**

*- Constituer la base de données du site Internet et la mettre à jour régulièrement*

*- Réfléchir au positionnement de l'Argonne sur ce site internet*

#### **4.7. Réunions 2C2A / Office de Tourisme Communautaire**

Les directions de l'OT et de la 2C2A se réuniront autant que de besoin pour articuler au mieux le fonctionnement des deux structures :

Etat d'avancement de chaque projet en cours

Résolution d'éventuels problèmes et réponses aux éventuelles questions.

La direction de l'OTC devra se coordonner avec le développeur touristique recruté en commun par les Communautés de Communes du Pays Rethélois et de l'Argonne Ardennaise qui aura pour mission sur l'année 2018 d'écrire un projet touristique Sud Ardennes et le plan de communication en découlant ainsi que de travailler à la coordination technique des deux Offices de Tourisme existants.

Pour l'année 2018, l'Office de Tourisme s'engagera dans le programme d'animations des 20 ans de la 2C2A, notamment en assurant les animations suivantes :

L'accueil de l'exposition des 20 ans de la 2C2A 2 semaines au moins de juin et 2 semaines au mois de septembre

La tenue d'un stand de l'Office de Tourisme au marché campagnard à Saint Clément à Ames le 16 septembre 2018

La tenue d'un stand de l'Office de Tourisme à la fête des fruits et de la Nature le 14 octobre 2018 à Grandpré

#### **4.8. Développement touristique**

L'Office de Tourisme Communautaire accompagnera la 2C2A dans sa compétence de développement économique pour les projets touristiques. Il pourra de ce fait se voir confier par la 2C2A des projets de développement touristique après concertation avec le Président et le Directeur de l'OT.

#### **Article 5 : Affranchissement**

La 2C2A s'engage à avancer les frais d'affranchissement de l'Office de Tourisme. Ils lui seront facturés au réel après décompte établi par la 2C2A en fin d'année.

**Article 6 : Véhicules de service de la 2C2A**

La 2C2A possède des véhicules de service qui pourront être mis à disposition, sur demande et sur réservation au secrétariat de la 2C2A, aux agents de l'Office de Tourisme, dans le cadre de leurs déplacements professionnels (participation à des salons de promotion, tournée de diffusion des brochures touristiques, ...).

**Article 7 : Support en ingénierie de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**

L'Office de Tourisme pourra s'appuyer sur l'expertise des services supports de la Communauté de Communes et notamment :  
Du service Ressources humaines, chargé du suivi des contrats et du cycle de paies  
Du Service Comptabilité/Finances  
Du Service Communication  
Cet appui ne fera pas l'objet d'une facturation complémentaire de la part de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme

**Article 8 : Site Internet**

Dans une logique de rationalisation des coûts, le nouveau site Internet de l'Office de Tourisme sera mis en œuvre en 2018 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, qui prendra en charge financièrement le coût de ce site. Cela intégrant un projet global de portail du territoire comprenant la Communauté de Communes, le Parc Argonne Découverte et l'Office de Tourisme.

**Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour une durée d'un an.

**Article 10 : Modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 9.

**Article 11 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Vouziers, le

Le Président de la 2C2A,

Francis SIGNORET

Le Président de l'Office de Tourisme  
Communautaire,

Jacques BOUILLON

M. MAKSUD précise que pour l'année 2017, la convention de moyens de l'Office de Tourisme prévoyait une subvention maximale de 118 000€ en fonctionnement, dont 4 000€ destinés à la promotion touristique du Parc Argonne Découverte.

En 2018, il est proposé une convention de moyens avec une participation financière s'élevant au maximum à :

- 96 000€ pour le fonctionnement dont 4 000€ destinés à la promotion touristique du Parc Argonne Découverte
- 3 800€ en investissement pour l'aménagement d'un bureau de travail dans les locaux de l'Office de Tourisme

La baisse du montant s'explique par le départ du directeur qui n'est, pour le moment, pas remplacé.



Seul un chargé d'accueil à temps partiel (20h par semaine) est prévu le temps du recrutement du développeur touristique.

Il est aussi indiqué que cette convention a également été modifiée afin de mettre à jour les services que rend la 2C2A à l'OT (services RH, comptable, communication...).

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT la convention 2018 d'attribution de moyens à l'Office de Tourisme communautaire de l'Argonne Ardennaise, telle que présentée, à l'unanimité.

**6) AGRICULTURE : Approbation des fiches actions 2018 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes**

M. ETIENNE indique que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 20 décembre 2017, a approuvé la convention cadre 2018/2020 avec la Chambre d'agriculture des Ardennes.

Le 29 janvier dernier, un comité stratégique composé d'élus de la chambre d'agriculture et de la commission Environnement, Déchets ménagers, Agriculture et éolien s'est réuni pour travailler sur les actions 2018.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'approuver les fiches actions 2018 après avis favorable de la commission Agriculture qui s'est réunie le 13 mars dernier. La commission des Finances a également remis un avis favorable.

Les pistes établies lors de la réunion du 29 janvier sont les suivantes :

- Suivi annuel des installations et des transmissions avec demande d'intervention sur tout le territoire communautaire : **3 000 €**
- Poursuite de l'accompagnement pour la création et le maintien de l'emploi salarié dans les exploitations agricoles : **10 000 €**
- Animation de la commission agricole : **1 200 €**
- Soutien aux circuits courts : promotion des produits locaux en restauration collective : **1 250 €**

Soit une participation communautaire sollicitée à hauteur de 15 450 €

M. le Président précise que l'action la plus importante est bien sûr le maintien de l'emploi. L'an dernier, 37 emplois ont été créés dont 35 en CDI. Mais il manque toujours du personnel face à la demande.

Les membres du Bureau APPROUVENT les fiches actions 2018 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour un montant de 15 450€, à l'unanimité.

**7) MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC : Approbation du plan de financement 2018**

Le Bureau du 25/09/2017 a validé le plan de financement prévisionnel des MSAP pour l'année 2018.

Cependant, l'augmentation de la fréquentation au sein de la MSAP conduit la 2C2A à envisager l'évolution du service par :

- Le recrutement d'un second agent à former
- L'évolution du temps d'ouverture de la MSAP Fixe

Aussi, le Bureau est invité à délibérer sur le plan de financement modifié, présenté ci-après :

**MSAP A LA DEMANDE**

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<i>Aides publiques (1) :</i>	
<i>Salaires + Charges</i>	11 000,00	-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)</i>	800	aide etat	
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	800		
<i>Frais divers</i>	2 000		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	500		
Frais de téléphone portable	300		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	500		
<b>Communication</b>	210		
Impression flyers	60	Sous-total	10 000
2c2a mag	150	<i>Autofinancement</i>	4 810
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>14 810</b>		<b>14 810</b>

**MSAP FIXE**

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<i>Aides publiques (1) :</i>	
<i>Salaires + Charges</i>	30 000,00	-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</i>	350		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	200		
<i>Frais divers</i>	1 600		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
<i>Entretien divers</i>	100		
<b>Communication</b>	210	Sous-total	
Impression flyers	60	<i>Autofinancement</i>	22 360
2c2a mag	150	Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>32 360</b>		<b>32 360</b>

Après ces remarques, le Bureau communautaire **APPROUVE** le plan de financement 2018 MSAP tel que présenté, à l'unanimité.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h35.

Fait à Vouziers, le 11.04.2018

Le Président,

Francis SIGNORET



